

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: **9712**

Version: **5.0 fr**

Remplace la version de: 13.05.2022

Version: (4)

date d'établissement: 27.08.2015

Révision: 02.03.2024

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Identification de la substance       | <b>p-Nitrotoluène</b> ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion   |
| Numéro d'article                     | 9712   |
| Numéro d'enregistrement (REACH)      | L'indication des utilisations identifiées n'est pas nécessaire puisque selon la directive REACH (< 1 t/a) la substance ne nécessite pas un enregistrement. |
| Numéro index dans l'annexe VI du CLP | 609-006-00-3   |
| Numéro CE                            | 202-808-0  |
| Numéro CAS                           | 99-99-0  |

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Utilisations identifiées pertinentes: | Substance chimique de laboratoire<br>Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse   |
| Utilisations déconseillées:           | Ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact avec des aliments. Ne pas utiliser pour des fins privés (ménage). Aliments, boissons et y compris ceux pour animaux. |

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co. KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0

**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149

**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité:

Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente):**

**[sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)**

**Fournisseur (importateur):**

ROTH AG  
Fabrikmattenweg 12  
4144 Arlesheim  
+41 61 7121160  
-  
[info@carlroth.ch](mailto:info@carlroth.ch)  
[www.carlroth.ch](http://www.carlroth.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

| Nom             | Rue             | Code postal/ville | Téléphone | Site web |
|-----------------|-----------------|-------------------|-----------|----------|
| Tox Info Suisse | Freiestrasse 16 | Zürich            | 145       |          |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### 1.5 Importateur

ROTH AG  
Fabrikmattenweg 12  
4144 Arlesheim  
Suisse

**Téléphone:** +41 61 7121160

**Téléfax:** -

**e-Mail:** info@carlroth.ch

**Site web:** www.carlroth.ch

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| Ru-brique | Classe de danger   | Catégo-rie | Classe et catégo-rie de danger | Mention de danger |
|-----------|--|------------|--------------------------------|-------------------|
| 3.10      | Toxicité aiguë (orale)   | 3          | Acute Tox. 3                   | H301              |
| 3.1D      | Toxicité aiguë (cutanée)   | 3          | Acute Tox. 3                   | H311              |
| 3.1I      | Toxicité aiguë (inhalation)  | 3          | Acute Tox. 3                   | H331              |
| 3.9       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - expo-sition répétée | 2          | STOT RE 2                      | H373              |
| 4.1C      | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chro-nique                 | 2          | Aquatic Chronic 2              | H411              |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

### Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

#### Mention d'avertissement

**Danger**

#### Pictogrammes

GHS06, GHS08,  
GHS09



#### Mentions de danger

H301+H311+H331  
H373

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation  
Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, testicules) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### Conseils de prudence

#### Conseils de prudence - prévention

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux

#### Conseils de prudence - intervention

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3 Autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance a un potentiel de perturbation du système endocrinien.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

|                     |   |
|---------------------|---|
| Nom de la substance | p-Nitrotoluène                                |
| Formule moléculaire | C <sub>7</sub> H <sub>7</sub> NO <sub>2</sub> |
| Masse molaire       | 137,1 g/mol                                   |
| No CAS              | 99-99-0                                       |
| No CE               | 202-808-0                                     |
| No index            | 609-006-00-3                                  |

| Substance, Limites de concentrations spécifiques, facteurs M, ETA |            |  |   |
|---|------------|--|---|
| Limites de concentrations spécifiques                             | Facteurs M | ETA                                    | Voie d'exposition                                   |
| -   | -          | 100 mg/kg<br>300 mg/kg<br>>0,5 mg/l/4h | oral<br>cutané<br>inhalation: poussières/brouillard |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



**p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion**

numéro d'article: 9712

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours



#### Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.

#### Après inhalation

Appeler immédiatement un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'un important contact superficiel avec la peau, risque d'une grave intoxication. Consulter impérativement un médecin.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Arrythmies cardiaques, Céphalées, Spasmes, Dyspnée, Méthémoglobinémie, Chute de tension, Cyanose (coloration bleue du sang)

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction



#### Moyens d'extinction appropriés

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement!  
eau, mousse, poudre d'extincteur à sec, poudre ABC

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes azotés (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



#### Pour les non-secouristes

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts. Ramasser mécaniquement.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement. La lutte contre les poussières.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à disposition une ventilation suffisante. Utiliser un échappement (laboratoire). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

#### Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### Considération des autres conseils:

Garder sous clef.

### Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques.

### Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 – 25 °C

### Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510) (Allemagne)

classe de stockage (LGK):

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

| Pays | Nom de l'agent | No CAS  | Identificateur | VME [mg/m <sup>3</sup> ] | VLCT [mg/m <sup>3</sup> ] | VP [mg/m <sup>3</sup> ] | Mention | Source |
|------|----------------|---------|----------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|---------|--------|
| CH   | 4-nitrotoluène | 99-99-0 | MAK            | 11                       | 22                        |                         | va, H   | SUVA   |

#### Mention

H Possibilité d'une pénétration cutanée importante

va Comme vapeurs et aérosols

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP Valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

##### Protection de la peau



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Les temps sont des valeurs approximatives à partir de mesures à 22 ° C et de contact permanent. L'augmentation des températures due à des substances chauffées, à la chaleur corporelle, etc., ainsi qu'une réduction de l'épaisseur effective de la couche par étirement peuvent entraîner une réduction considérable du temps de pénétration. En cas de doute, contactez le fabricant. Avec une épaisseur de couche environ 1,5 fois supérieure / inférieure, le temps de passage respectif est doublé / réduit de moitié. Les données s'appliquent uniquement à la substance pure. Transférés dans des mélanges de substances, ils ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif.

### • type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

### • épaisseur de la matière

>0,11 mm

### • délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière. Filtre à particules (EN 143). P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| État physique   | solide  |
| Forme   | crystalline   |
| Couleur   | jaune   |
| Odeur   | caractéristique   |
| Point de fusion/point de congélation  | 44,5 °C (ECHA)  |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 238,3 °C à 101 kPa (ECHA)   |
| Inflammabilité  | cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion                                | 1,6 % vol (LIE)   |
| Point d'éclair  | 103 °C à 1.013 hPa (ECHA)   |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

|  |  |
|--|--|
| Température d'auto-inflammabilité                  | 450 °C (ECHA) (température relative d'inflammation spontanée pour les solides) |
| Température de décomposition                       | non pertinent  |
| (valeur de) pH                                     | ne s'applique pas  |
| Viscosité cinématique                              | non pertinent  |
| <u>Solubilité(s)</u>                               |  |
| Solubilité dans l'eau                              | 0,345 g/l à 20 °C (ECHA)   |
| <u>Coefficient de partage</u>                      |  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | 2,37 (25 °C) (ECHA)  |
| Pression de vapeur                                 | 0,13 hPa à 20 °C   |
| <u>Densité et/ou densité relative</u>              |  |
| Densité  | 1,1 – 1,2 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C  |
| Densité de vapeur relative                         | Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.                  |
| Caractéristiques des particules                    | Il n'existe pas de données disponibles.  |
| <u>Autres paramètres de sécurité</u>               |  |
| Propriétés comburantes                             | aucune   |

**9.2 Autres informations**

|   |  |
|---|--|
| Informations concernant les classes de danger physique: | classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent           |
| Autres caractéristiques de sécurité:                    |  |
| Classe de température (UE selon ATEX)                   | T2<br>Température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C |

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Vive réaction avec:** comburant puissant, Base forte, Comburant puissant, Ammoniac, Acide fort, Agent réducteur, Trioxyde de soufre,  
=> Danger d'explosion



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

matières plastiques et caoutchouc

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

#### Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Toxique par inhalation.

| Toxicité aiguë    |       |               |        |         |        |
|-------------------|-------|---------------|--------|---------|--------|
| Voie d'exposition | Effet | Valeur        | Espèce | Méthode | Source |
| cutané            | LD50  | >16.000 mg/kg | lapin  |         | TOXNET |
| oral              | LD50  | >2.250 mg/kg  | rat    |         | ECHA   |

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, testicules) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

| Catégorie de danger | Organe cible | Voie d'exposition   |
|---------------------|--------------|---------------------|
| 2                   | foie         | en cas d'exposition |
| 2                   | testicules   | en cas d'exposition |

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

#### • En cas d'ingestion

Des données ne sont pas disponibles.

#### • En cas de contact avec les yeux

cause une irritation légère à modérée

#### • En cas d'inhalation

effets irritants, céphalées

#### • En cas de contact avec la peau

cause une irritation légère à modérée, risque de pénétration cutanée

#### • Autres informations

Autres effets néfastes, Arythmies cardiaques, Dyspnée, Chute de tension, Spasmes, Méthémoglobinémie, Cyanose (coloration bleue du sang)

### 11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance est dénommée "perturbateur endocrinien".

| Perturbateurs endocriniens (EDC) |         |                    |                               |                       |
|----------------------------------|---------|--------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Nom de la substance              | No CAS  | Catégorie combinée | Catégorie de la santé humaine | Catégorie de la faune |
| p-Nitrotoluène                   | 99-99-0 | CAT1               | CAT1                          | CAT3                  |

#### Légende

CAT1 Catégorie 1 - preuve de perturbation endocrinienne dans au moins une espèce des animaux intacts

CAT3 Catégorie 3 - aucune preuve de perturbation endocrinienne ou pas de données disponibles

### 11.3 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Toxicité aquatique (aiguë) |          |                        |        |                    |
|----------------------------|----------|------------------------|--------|--------------------|
| Effet                      | Valeur   | Espèce                 | Source | Durée d'exposition |
| EC50                       | 4,2 mg/l | invertébrés aquatiques | ECHA   | 48 h               |
| ErC50                      | 22 mg/l  | algue                  | ECHA   | 96 h               |

| Toxicité aquatique (chronique) |        |                  |        |                    |
|--------------------------------|--------|------------------|--------|--------------------|
| Effet                          | Valeur | Espèce           | Source | Durée d'exposition |
| EC50                           | 5 mg/l | micro-organismes | ECHA   | 15 min             |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Demande Théorique en Oxygène (en l'absence de nitrification): 1,633 mg/mg

Demande Théorique en Oxygène (avec une nitrification): 2,1 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique: 2,246 mg/mg

| Processus de la dégradabilité |                        |       |
|-------------------------------|------------------------|-------|
| Processus                     | Vitesse de dégradation | Temps |
| disparition du COD            | 94 %                   | 15 d  |
| disparition de l'oxygène      | 0,8 %                  | 14 d  |

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

|                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| n-octanol/eau (log KOW) | 2,37 (25 °C) (ECHA) |
| FBC                     | 39,26               |

### 12.4 Mobilité dans le sol

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Constante de la loi de Henry | 2,38 Pa m <sup>3</sup> /mol à 25 °C (ECHA) |
|------------------------------|--|

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance est dénommée "perturbateur endocrinien".

| Perturbateurs endocriniens (EDC) |         |                    |                               |                       |
|----------------------------------|---------|--------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Nom de la substance              | No CAS  | Catégorie combinée | Catégorie de la santé humaine | Catégorie de la faune |
| p-Nitrotoluène                   | 99-99-0 | CAT1               | CAT1                          | CAT3                  |

#### Légende

CAT1 Catégorie 1 - preuve de perturbation endocrinienne dans au moins une espèce des animaux intacts  
CAT3 Catégorie 3 - aucune preuve de perturbation endocrinienne ou pas de données disponibles

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

### 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### Propriétés qui rendent les déchets dangereux

**HP 5** toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

**HP 6** toxicité aiguë

**HP 14** écotoxique

### 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN 3446

Code IMDG UN 3446

OACI-IT UN 3446

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN NITROTOLUÈNES SOLIDES

Code IMDG NITROTOLUENES, SOLID

OACI-IT Nitrotoluenes, solid

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 6.1

Code IMDG 6.1

OACI-IT 6.1

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN II

Code IMDG II

OACI-IT II

### 14.5 Dangers pour l'environnement dangereux pour le milieu aquatique

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE




## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### 14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

|   |  |
|---|--|
| Désignation officielle  | NITROTOLUÈNES SOLIDES  |
| Mentions à porter dans le document de bord  | UN3446, NITROTOLUÈNES SOLIDES, 6.1, II, (D/E), danger pour l'environnement |
| Code de classification  | T2   |
| Étiquette(s) de danger  | 6.1, "Poisson et arbre"  |
|  |  |
| Dangers pour l'environnement  | Oui (dangereux pour le milieu aquatique)                                   |
| Dispositions spéciales (DS)   | 802(ADN)   |
| Quantités exceptées (EQ)  | E4   |
| Quantités limitées (LQ)   | 500 g  |
| Catégorie de transport (CT)   | 2  |
| Code de restriction en tunnels (CRT)  | D/E  |
| Numéro d'identification du danger   | 60   |

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

|   |   |
|---|---|
| Désignation officielle  | NITROTOLUENES, SOLID                                    |
| Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration) | UN3446, NITROTOLUENES, SOLID, 6.1, II, MARINE POLLUTANT |
| Polluant marin  | Oui (dangereux pour le milieu aquatique)                |
| Étiquette(s) de danger  | 6.1, "Poisson et arbre"                                 |



|   |          |
|---|----------|
| Dispositions spéciales (DS)               | -        |
| Quantités exceptées (EQ)                  | E4       |
| Quantités limitées (LQ)                   | 500 g    |
| EmS                                       | F-A, S-A |
| Catégorie de rangement (stowage category) | A        |

#### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

|   |  |
|---|--|
| Désignation officielle  | Nitrotoluenes, solid                     |
| Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration) | UN3446, Nitrotoluenes, solid, 6.1, II    |
| Dangers pour l'environnement  | Oui (dangereux pour le milieu aquatique) |
| Étiquette(s) de danger  | 6.1                                      |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712



Quantités exceptées (EQ)

E4

Quantités limitées (LQ)

1 kg

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

pas énuméré

##### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats

Pas énuméré.

##### Directive Seveso

| 2012/18/UE (Seveso III) |   |  |       |
|-------------------------|---|--|-------|
| No                      | Substance dangereuse/catégories de danger | Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut | Notes |
| H2                      | toxicité aiguë (cat. 2 + cat. 3. inhal.)  | 50                      200  | 41)   |

##### Mention

- 41) - Catégorie 2, toutes voies d'exposition
- catégorie 3, exposition par inhalation

##### Directive Decopaint

|               |           |
|---------------|-----------|
| Teneur en COV | 100 %     |
| Teneur en COV | 1.200 g/l |

##### Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

|               |           |
|---------------|-----------|
| Teneur en COV | 100 %     |
| Teneur en COV | 1.200 g/l |

##### Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

pas énuméré

##### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

| Liste des polluants (DCE) |  |        |              |           |
|---------------------------|--|--------|--------------|-----------|
| Nom de la substance       | Nom selon l'inventaire   | No CAS | Énuméré dans | Remarques |
| p-Nitrotoluène            | Substances et préparations, ou leurs produits de décomposition, dont le caractère cancérigène ou mutagène ou les propriétés pouvant affecter les fonctions stéroïdogénique, thyroïdienne ou reproductrice ou d'autres fonctions endocriniennes dans ou via le milieu aquatique ont été démontrés |        | a)           |           |

#### Légende

a) Liste indicative des principaux polluants

### Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas énuméré

### Règlement relatif aux précurseurs de drogues

pas énuméré

### Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

pas énuméré

### Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

pas énuméré

### Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

pas énuméré

### Réglementations nationales (Allemagne)

#### Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordinance on facilities for handling substances hazardous to water)(AwSV)

Wassergefährdungsklasse, WGK 3 (importante nocivité pour les eaux)  
(classe de danger lié à l'eau):

Numéro index: 644

### Instructions techniques sur la qualité de l'air (Allemagne)

| Numéro | Groupe de substances  | Classe   | Conc.    | Flux de masse | Concentration de masse | Mention |
|--------|-----------------------|----------|----------|---------------|------------------------|---------|
| 5.2.5  | substances organiques | classe I | ≥ 25 % m | 0,1 kg/h      | 20 mg/m <sup>3</sup>   | 3)      |

#### Mention

3) Le débit-masse total de 0,50 kg/h ou la concentration de masse totale de 50 mg/m<sup>3</sup>, dont chacun doit indiquer le carbone total, ne doivent pas être dépassées (sauf substances organiques en poudre)

### Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510) (Allemagne)

Classe de stockage (LGK): 6.1 A (substances combustibles de toxicité aiguë, cat. 1 et 2 (GE I et II) / substances très toxiques)

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

### Réglementations nationales(Suisse)

#### Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)

Le produit est exonéré de la taxe. Produit dont la teneur en COV ne dépasse pas 3 % (% masse).

### Autres informations

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

### Inventaires nationaux

| Pays | Inventaire | Status                                |
|------|------------|---------------------------------------|
| AU   | AIIC       | la substance est répertoriée          |
| CA   | DSL        | la substance est répertoriée          |
| CN   | IECSC      | la substance est répertoriée          |
| EU   | ECSI       | la substance est répertoriée          |
| EU   | REACH Reg. | la substance est répertoriée          |
| JP   | CSCL-ENCS  | la substance est répertoriée          |
| KR   | KECI       | la substance est répertoriée          |
| NZ   | NZIoC      | la substance est répertoriée          |
| PH   | PICCS      | la substance est répertoriée          |
| TW   | TCSI       | la substance est répertoriée          |
| US   | TSCA       | la substance est répertoriée (ACTIVE) |
| VN   | NCI        | la substance est répertoriée          |

#### Légende

|            |   |
|------------|---|
| AIIC       | Australian Inventory of Industrial Chemicals                            |
| CSCL-ENCS  | List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)                |
| DSL        | Liste intérieure des substances (LIS)                                   |
| ECSI       | CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)                       |
| IECSC      | Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China |
| KECI       | Korea Existing Chemicals Inventory                                      |
| NCI        | National Chemical Inventory   |
| NZIoC      | New Zealand Inventory of Chemicals                                      |
| PICCS      | Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)       |
| REACH Reg. | Substances enregistrées REACH   |
| TCSI       | Taiwan Chemical Substance Inventory                                     |
| TSCA       | Toxic Substance Control Act   |

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

| Rubrique | Inscription ancienne (texte/valeur)  | Inscription courante (texte/valeur)                          | Pertinente pour la sécurité |
|----------|--|--|-----------------------------|
| 2.3      | Résultats des évaluations PBT et vPvB:<br>Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. |  | oui                         |
| 15.1     | Teneur en COV:<br>100 %<br>1.200 g/l   | Teneur en COV:<br>100 %                                      | oui                         |
| 15.1     |  | Teneur en COV:<br>1.200 g/l                                  | oui                         |
| 15.1     |  | Inventaires nationaux:<br>changement dans la liste (tableau) | oui                         |

### Abréviations et acronymes

| Abr.        | Description des abréviations utilisées  |
|-------------|---|
| ADN         | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures   |
| ADR         | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  |
| ADR/RID/ADN | L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)   |
| CAS         | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)   |
| CLP         | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges   |
| Code IMDG   | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| COV         | Composés Organiques Volatils  |
| DGR         | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)   |
| EC50        | Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée |
| EINECS      | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  |
| ELINCS      | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)   |
| EmS         | Emergency Schedule (plan d'urgence)   |
| ErC50       | ≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin                              |
| ETA         | Estimation de la Toxicité Aiguë   |
| FBC         | Facteur de bioconcentration   |
| IATA        | Association Internationale du Transport Aérien  |
| IATA/DGR    | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)   |
| IMDG        | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)  |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

| Abr.     | Description des abréviations utilisées  |
|----------|---|
| LD50     | Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée               |
| LGK      | Lagerklasse (classe de stockage selon la TRGS 510, Allemagne)   |
| LIE      | Limite inférieure d'explosivité (LIE)   |
| NLP      | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)   |
| No CE    | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne                                    |
| No index | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008  |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale  |
| OACI-IT  | Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses) |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique   |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)             |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies   |
| SUVA     | Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA  |
| SVHC     | Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)   |
| TRGS     | Technische Regeln für Gefahrstoffe (règles techniques concernant les substances dangereuses, Allemagne)   |
| VLCT     | Valeur limite court terme   |
| VME      | Valeur limite de moyenne d'exposition   |
| VP       | Valeur plafond  |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)   |

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte   |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H311 | Toxique par contact cutané.   |
| H331 | Toxique par inhalation.   |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, testicules) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



## p-Nitrotoluène ROTI®CALIPURE 51-54 °C Étalon de point de fusion

numéro d'article: 9712

| Code | Texte  |
|------|--|
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.